

**Université
des Antilles**



**Procès-verbal
du Conseil d'administration**

Du 17 octobre 2024

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	A
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	Procuration E.ODACRE
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	Procuration R.DORVILLE
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	Procuration R.GABOURG
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	P
	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration C.LERUS
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	P
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	Procuration I.VLASTELIC

VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	A
LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
D'ARBAUD	Keila	DGSA RAF de pole	971	P
LESELLIER	Maximilien	DGSA RAF de pole	972	P
CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
KARIOUA	Cassandra	DAJI	Administration générale	P
COMBET	Murielle	devDEVE	Administration générale	P
BENGOUBOU	Mendy	Direv	Administration générale	P

Ordre du jour

Liste des présents	2
Ordre du jour	4
Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du président	6
2) Approbation des procès-verbaux : Séances du 30/05/2024 et du 04/07/2024	8
3) Affaires institutionnelles et juridiques :	8
a) Statuts de l'institut du numérique	8
b) Modification des annexes des statuts de l'UA.....	9
c) Règlement intérieur des CSAS	10
d) Règlement intérieur de la formation continue et de l'alternance	10
e) Conventions.....	10
4) Affaires financières :	11
a) Lettre de cadrage budgétaire.....	11
b) Admission en non-valeur	11
c) Remboursement des dépenses effectuées par un personnel de l'UA	12
d) Régularisation de factures	13
e) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ	14
f) Sorties d'inventaire des véhicules du parc automobile	15
g) Point sur les recettes (pour information).....	15
5) Affaires ressources humaines :	16
a) 1ère campagne d'emplois du 2nd degré – publication et profil de poste	16
b) Télétravail ponctuel – bilan et prospective.....	16
6) Affaires scientifiques :	17
a) Création d'une unité de recherche	17
b) Adhésion à la charte des sciences et recherche participative en France	17
7) Affaires pédagogiques :	18
a) Listes des formations retenues à l'apprentissage – CFA.....	18
b) Contrats, conventions et conditions générales de ventes – CFA.....	18
c) Calendrier des congés des étudiants – IUT de la Guadeloupe	18
d) Modifications des modalités d'organisation de la commission d'attribution du FSDIE	19

e) Renouvellement DU – UFR SANTE	19
f) Convention – formation en apprentissage – FDE	19
g) Convention CPGE.....	19
8) Affaires immobilières : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.....	19
9) Questions diverses	24

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 9 h 10

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Chers collègues, le quorum est désormais atteint. Chers membres du Conseil d'administration, nous allons pouvoir débiter. Nous avons un collègue qui arrive, qui devrait nous rejoindre dans moins de deux minutes, mais on va tout de même démarrer pour rester dans les délais.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du Pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Mesdames, Messieurs les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composante, Madame la Directrice générale des services de l'Université des Antilles, Mesdames, Messieurs les cadres de l'administration de l'Université des Antilles, chers collègues, mes premiers mots seront pour nos étudiants et collègues du Pôle universitaire de Martinique, dont les conditions d'étude, de travail, et de vies sont rendues difficiles par les tensions sociales exacerbées qui créent un climat des plus anxiogènes.

Le campus de Martinique, fermé depuis le 10 octobre pour des raisons évidentes de sécurité, devait être à nouveau ouvert demain, 18 octobre. L'issue des négociations qui ont eu lieu entre les différentes parties, hier, à la CTM, et des déclarations appelant au blocage de la Martinique nous amènent à reconsidérer cette possibilité de réouverture des campus demain matin. En ces heures difficiles, nous devons faire preuve d'écoute, de réactivité et de solidarité.

Nombre de nos étudiants du Pôle Martinique, notamment internationaux, se retrouvent dans des situations matérielles ou psychologiques difficiles. Il nous appartient, à chaque fois que cela est possible, de leur apporter notre aide.

J'en profite pour adresser mes sincères remerciements à Monsieur le Professeur SAFFACHE, Vice-Président du Pôle universitaire de Martinique, pour sa gestion quotidienne et efficace de cette crise dont les soubresauts imprévisibles obligent à une vigilance de chaque instant et à une disponibilité totale. Mes remerciements s'adressent également à Monsieur SABIN, chargé de mission « enseignement supérieur » de l'Académie de Martinique qui, après avoir été sollicité par le Vice-Président SAFFACHE, a tout de suite agi en faveur de nos étudiants hébergés au Crous, qui se retrouvaient sans nourriture en raison de la fermeture de la restauration.

C'est grâce à cet esprit de solidarité entre institutions, mais également, au sein même de l'UA, que nous arriverons à traverser cette période troublée.

À ce climat anxiogène qui enveloppe actuellement la Martinique, vient s'ajouter, cette fois, en dehors de toute tension sociale, l'agression, aussi violente que gratuite, subie par une dizaine d'étudiants sans histoire de l'UFR SEN sur le parking d'un centre commercial de Guadeloupe il y a de cela moins de 15 jours.

Ces situations, quoique différentes, témoignent d'une trop grande présence d'une banalisation même des violences psychologiques, verbales ou physiques de nos sociétés antillaises auxquelles nos étudiants et nos personnels n'échappent malheureusement pas lorsqu'ils se trouvent en dehors de nos murs.

Ce constat invite à la réflexion et à l'action. Des élus étudiants de notre Université n'ont pas attendu pour se saisir de ce problème. Ils souhaitent en effet apporter leur contribution au débat et être porteurs de propositions concernant la lutte contre la violence, l'analyse de ses répercussions sur la santé mentale des étudiants qui la subissent à l'extérieur et l'accompagnement psychologique de ces étudiants. L'Université soutient pleinement cette démarche initiée par ces étudiants et la salue.

En ces temps difficiles, au-delà des clivages et des postures, les plus vulnérables d'entre nous ont besoin de pouvoir compter sur une université solide, organisée, attentive, solidaire et responsable. Et notre responsabilité, en tant qu'administrateurs d'un établissement public opérateur de l'État, nous appelle aussi à ne pas ignorer la déclaration de politique générale prononcée par Monsieur le Premier ministre le 1^{er} octobre dernier à l'Assemblée nationale. La situation budgétaire de la France, qualifiée de grave par ce dernier, appliquera nécessairement une baisse de la dépense publique qui se traduira probablement par des coupes budgétaires et une diminution du nombre de fonctionnaires.

Face à cette situation, il nous revient d'agir en conscience et en responsabilité. Tout d'abord, il convient de poursuivre la dynamique instaurée dès 2022 et accentuée depuis, qui consiste à répondre à des appels à projets ou à manifestation d'intérêt.

Pour cette seule année 2024, ce sont plus de 10 000 000 € que nous avons obtenus grâce à cette volonté résolument entreprenante : 4 800 000 € grâce à l'appel à projets « Rénovation énergétique » de la Direction de l'immobilier de l'État, 2 900 000 € via l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » lié au plan France 2030, projet qui porte sur la cybersécurité, 1 600 000 € grâce au projet EUNICoast qui voit l'UA à intégrer une alliance européenne de 13 universités côtières ou insulaires, et enfin, 700 000 € dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence nationale de la Recherche « Science avec et pour la société ». À ces recettes importantes, s'ajoutent bien sûr nos conventions de recherche, celles signées avec les collectivités, mais également les ressources propres issues de l'action de la Direction de la formation continue et de l'alternance qui sont amenées à croître dès la présente année universitaire.

En ces temps de restrictions budgétaires annoncées, les moyens financiers dont nous disposons, qui proviennent de notre tutelle via la subvention pour charge de service public, qu'il s'agisse de fonds propres ou qu'ils émanent d'appels à projets remportés, doivent être utilisés de manière, non seulement rationnelle, mais optimale.

Notre prochain Conseil d'administration, qui examinera le budget initial 2025 de l'Université, mais également les campagnes d'emploi « enseignants-chercheurs et BIATSS », devra tenir compte des politiques publiques qui seront engagées d'ici là par le Gouvernement, dans un contexte de dépenses publiques contraintes.

La question des droits différenciés appliqués aux étudiants internationaux hors Union européenne, Grande Caraïbe et hors convention, inscrits en licence à l'Université des Antilles, doit être appréciée avec bienveillance et responsabilité, dans le souci du respect de la réglementation et en pleine conscience de la situation budgétaire de la France.

Malgré la diminution constante de la population antillaise, le nombre d'étudiants de l'Université des Antilles reste stable. Il est même, à dates équivalentes, en augmentation d'environ 5 % par rapport à l'an dernier. C'est là un indicateur d'attractivité.

Je voudrais donc remercier, ici, toutes nos équipes pédagogiques qui sont sur le terrain durant l'année pour présenter nos formations aux lycéens et les valoriser. Elles peuvent compter sur la détermination de l'équipe en place à travailler à l'amélioration constante de l'image de notre établissement et à son rayonnement. L'animation scientifique contribue grandement à atteindre ces objectifs. Je salue les événements organisés en Martinique et en Guadeloupe, labellisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du 19^e Sommet de la Francophonie. Ils ont fait honneur à notre université.

Comment ne pas mentionner le très beau colloque international en l'honneur de l'écrivaine Maryse CONDÉ qui s'est tenu en Guadeloupe il y a quelques jours, ou encore l'initiative innovante née en Martinique du concours « Ma Thèse en Manga », événement malheureusement reporté en raison de la situation sociale ?

Ce dynamisme, cette ébullition scientifique qui caractérisent notre université aujourd'hui sont autant de lanternes qui nous signalent au monde. Je vous remercie de votre attention.

J'en viens donc aux questions diverses que je vais noter et inscrire. Est-ce que vous avez des questions diverses ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Question diverse habituelle sur la Cour des comptes : est-ce qu'on a des nouvelles ?

M. le Président : Très bien, Monsieur AUDEBERT, votre question est notée. Est-ce qu'il y a d'autres questions à inscrire ? Plus de questions ? Très bien.

2) Approbation des procès-verbaux : Séances du 30/05/2024 et du 04/07/2024

M. le Président : Je vous propose qu'on passe au prochain point de l'ordre du jour, qui est l'approbation des procès-verbaux. Concernant la séance du 30 mai 2024, est-ce que vous auriez des remarques, des questions ou des demandes de correction ? Aucune remarque ? Donc, je vous propose qu'on la passe au vote. Concernant l'approbation du PV de la séance du 30 mai 2024, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un avis unanime.

On passe maintenant à la séance du 4 juillet 2024. Avez-vous des remarques ou des questions ? Pas de remarques ? Pas de questions ? Je la sou mets au vote également. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, adoption unanime.

3) Affaires institutionnelles et juridiques :

a) Statuts de l'institut du numérique

M. le Président : Nous en arrivons aux affaires institutionnelles et juridiques, et nous commençons par les statuts de l'Institut du numérique. Ces statuts vous ont été transmis il y a environ une semaine. Auriez-vous des questions sur ce point ou des remarques ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Bonjour, chers collègues. Oui, j'ai lu avec beaucoup d'attention les statuts sur l'Institut du numérique, notamment par rapport à ma spécialité. En les lisant, j'ai vu qu'il y a une philosophie qui est totalement différente des deux autres instituts, alors que lors du CA du 6 décembre 2023, nous avons voté la création de trois instituts, prenant la forme, je cite, « d'une composante transversale de l'Université, conformément à l'article premier de la loi L713-1 du Code de l'Éducation, et dont le siège est fixé sur le Pôle universitaire de Martinique ». Du coup, je m'attendais à une espèce de parallélisme des formes entre les trois instituts, puisque nous avons voté selon le même schéma quasiment identique le mode de gouvernance des deux premiers instituts : L'Institut de la biodiversité et de l'écologie et l'Institut d'urbanisme.

Or, là, je vois que le Conseil de l'Institut du numérique, le Directeur n'est pas élu, et les membres du Conseil ne sont également pas élus, donc il n'y a pas du tout d'élection, or, généralement, dans les composantes universitaires, il y a toujours un *mix* entre élection et nomination. Là, on se retrouve avec un institut où tout le monde qui participe à la gouvernance de cet institut est nommé par le Président, à la fois le Directeur et les membres du Conseil. Je pense que cette partie élection, c'est aussi faire confiance aux acteurs de l'Institut. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi il y a cette volonté de ne faire que des nominations et pas d'élection des membres. En plus, dans le texte, je vois que cela fait souvent référence à l'Institut comme un département, alors que dans les deux autres instituts, on mentionne bien la notion de composante. J'aimerais avoir des explications sur cette différenciation, à la fois du mode de gouvernance et du fait que ce soit un département et non une composante.

M. le Président : Je vais vous répondre, Monsieur HUNEL. Effectivement, la situation de l'Institut du numérique est différente des autres, et c'est pour cela que nous avons une réponse juridique différente. Premièrement, l'article que vous évoquez, qui a effectivement été précisé lors de notre précédent Conseil d'administration, est bien l'article qui concerne cette composante, cet Institut du numérique, puisque dans cet alinéa de cet article du Code de l'éducation, vous retrouvez aussi bien des UFR que des départements que des laboratoires. Donc, on est bien dans le cadre qui a été voté précédemment. C'est le premier point.

Deuxième point, il s'agit d'un département et pas d'une composante. Il n'y a, à ma connaissance, pas de Conseil de département avec des collègues, des étudiants, des BIATSS. Cela n'existe pas, en tout cas, pas à l'Université des Antilles. Le département n'a pas de Conseil. C'est un département au même titre que vous avez un département de mathématiques ou d'informatique dans une UFR, ou de droit, de centre de gestion ou peu importe. Donc, il s'agit d'un département et non pas d'une UFR, ce n'est pas une composante au sens pédagogique des UFR, des IUT ou des INSPE, etc. C'est un département transversal. Il n'a pas de membres, donc il n'y aura pas de déploiement de poste dans ce département. Pour qu'il y ait des élections, il faut quand même qu'il y ait des gens qui votent, or il n'y a personne. Il y aura une direction parce que c'est un outil qui se veut souple et à la disposition de l'ensemble des composantes. Donc, il y aura des propositions de « Formation continue » avec les entités responsables de la formation continue, qu'elles soient polaires ou centrales, et par ailleurs, il y aura une interaction avec l'ensemble des composantes, des UFR notamment, qui souhaitent implanter des formations, puisque c'est un outil de formation exclusivement, pas de recherche, qui souhaite implanter des formations initiales en leur sein.

Toute composante pédagogique qui souhaite voir naître des formations en matière de cybersécurité dans ses cursus peut faire appel à l'expertise de l'Institut du numérique, dont le siège, comme vous l'avez rappelé, est à Schoelcher d'après les statuts.

Il n'y a pas de volonté de déni de démocratie. Vous avez un Conseil de gestion, justement, qui, s'il est nommé sur proposition du Directeur ou de la Directrice de cet Institut, va agir en collégialité, donc il n'y aura pas une ou deux personnes qui vont décider de tout, mais bien un ensemble de personnes qui seront des personnes compétentes : des extérieurs, des intervenants compétents en cybersécurité, le Directeur ou la Directrice de l'Institut, etc. Vous avez la composition de ce Conseil de gestion qui va faire des choix et des arbitrages, à la fois sur les formations et leur calendrier, mais également, peut-être, la recherche de partenaires ou de ressources financières à l'extérieur. J'espère avoir répondu à vos interrogations. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Monsieur HUNEL, à nouveau.

M. HUNEL, MCF : On acte bien que, finalement, les deux autres instituts sont des composantes et que cet Institut-là, c'est un département.

M. le Président : Ce sont tous trois des composantes, mais qui n'ont pas la même forme, donc effectivement, nous avons des composantes qui ont des... les deux autres ont des compétences en termes de formation et de recherche, comme les UFR, alors que le département de l'Institut du numérique, il a uniquement une compétence en matière de formation, et donc, c'est effectivement l'équivalent d'un département qui serait dans une UFR, sauf qu'il n'est rattaché à aucune UFR. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote sur les statuts de cet Institut du numérique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstentions, pas de votes contre.

b) Modification des annexes des statuts de l'UA

M. le Président : Nous avons proposé une modification des annexes des statuts de l'Université. C'est ce qui va être soumis au vote. Le statut des articles n'a pas été modifié, uniquement les annexes, et donc il s'agissait d'intégrer, justement, les instituts à l'annexe trois, les trois instituts, et de mettre à jour, parce que, là, on était vraiment loin de la réalité, les unités de recherche interne de l'Université des Antilles. Donc, n'apparaissent pas encore les UMR, comme vous pouvez le constater, les unités mixtes de recherche, parce que nous sommes en discussion et qu'il y a beaucoup de mouvements au niveau des UMR en ce qui concerne les tuteurs. Il y aura peut-être du changement sur ces UMR. On attend que ces choses soient terminées, ce n'est pas notre calendrier, pour ne pas revenir modifier les statuts d'ici à deux mois ou trois mois. N'apparaissent que les unités de recherche et les structures fédératives avec leur labellisation actuelle, normalement. Est-ce que vous auriez des questions ? Ce sont les annexes trois et quatre uniquement, et les modifications sont en rouge. S'il n'y a pas de questions, je vais passer au vote sur ces modifications des annexes. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Règlement intérieur des CSAS

M. le Président : Nous en venons aux règlements intérieurs de nos deux CSAS de pôle, qui ont été validés en CSAS, en Conseil de pôle et en CSA d'établissement. Ils arrivent maintenant au Conseil d'administration. Est-ce que vous auriez des questions sur leur contenu ? Pas de questions, on va soumettre au vote les deux règlements intérieurs qui sont, de toute façon, très similaires, pour la Martinique et la Guadeloupe. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

d) Règlement intérieur de la formation continue et de l'alternance

M. le Président : Vient ensuite le règlement intérieur de la formation continue et de l'alternance. Est-ce que vous avez des questions sur ce document, ou des remarques ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : C'est une suggestion. C'est que le terme m'a un petit peu embêté, c'est en page une où il est fait mention, dans l'article trois, sur le fait que les usagers de l'Université disposent également de la liberté d'information, d'expression, sauf spécificité pour les détenus. Je proposerais de mettre plutôt une rédaction : « Sauf pour les personnes faisant l'objet de mesures de privation de leurs droits de liberté » plutôt que de mettre ce terme « détenus » qui est un peu, pour moi... et surtout que l'autre, il est plus général.

M. le Président : C'est une bonne proposition. On va la soumettre à la DAJI (Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles) qui va l'examiner, et si elle ne pose pas de difficulté d'ordre juridique, je propose qu'on l'intègre effectivement, parce que c'est vrai que là, c'est un peu âpre.

M. HUNEL, MCF : Et l'autre point, c'est que par rapport aux derniers événements que vous avez connus en Guadeloupe, il est fait mention dans le texte, l'interdiction des armes. Je pense que ce serait bien de le mettre aussi.

M. le Président : C'est quelque chose qu'on pourra intégrer dans le règlement intérieur de l'établissement, parce que, là, on est sur une partie très spécifique. Or, je pense que cette interdiction qui est inscrite dans la loi, bien sûr, mais qu'on peut reprendre dans nos textes, elle a vocation à être connue de tous et à s'appliquer à tous, donc je pense que sa place est plutôt à un niveau supérieur dans le RI de l'établissement.

M. HUNEL, MCF : Je dis cela, parce que, comme, là, c'est quand même mentionné, l'interdiction des matières illicites (drogues et autres), ce n'est pas mentionné, les armes. Je pense que cela fait partie aussi d'un point qu'il faut préciser. C'est interdit, c'est mieux que ce soit écrit.

M. le Président : Je suis tout à fait d'accord, je propose que, comme ce sont des choses très graves quand même, plutôt que de les mettre dans chaque RI, ce qu'on peut faire, mais l'idée est de les mettre dans le RI de l'établissement qui, lui, s'applique à absolument tout le monde et à tous les services. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Alors, je vous propose qu'on intègre la proposition de Monsieur HUNEL concernant les détenus et les gens en privation de liberté, à condition, bien sûr, que cela ne pose pas de problème juridique, et donc, on vote dans ce sens-là. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

e) Conventions

M. le Président : Nous avons maintenant un certain nombre de conventions. Est-ce que vous auriez des questions concernant ce point ? Pas de questions ? Vous avez une question ? Oui ?

M. HUNEL, MCF : Je souhaite aborder notamment celle de Tropimundo. C'est juste par rapport à mon éclairage et la recherche de cohérence que j'essaie toujours d'avoir, et c'est juste pour ma gouverne. Je trouve que le Master, c'est une très belle chose pour notre Université, et mon interrogation était par rapport à l'Institut de la biodiversité et de l'écologie. Est-ce qu'il y a un lien entre ce Master et l'Institut, puisqu'en

lisant les philosophies des deux outils, je trouve que c'est la même base. Qu'avez-vous à dire, ou est-ce qu'il n'y a pas du tout à dire, surtout qu'on a bien dit que les instituts étaient transversaux ?

M. le Président : Pour l'instant, il n'y a pas de lien sur cette formation, puisqu'elle était antérieure à l'Institut. Cela fait un moment que Tropimundo existe. L'Institut a vu le jour très récemment et est en train de se développer. Il y a déjà des formations qui ont vocation à intégrer l'Institut dès qu'on aura pu recruter du personnel de scolarité, notamment du personnel administratif. Des formations qui existent déjà, en tout cas, sur le Pôle Martinique, d'autres sont en phase de création, notamment une licence professionnelle qui devrait être présentée dans les instances dans les semaines ou les mois à venir. Bien entendu, l'idée de cet Institut, puisqu'il est transversal, c'est d'intervenir sur les deux territoires, y compris en Guadeloupe, mais vous comprendrez bien que cela prend un peu de temps. Il faut que les personnes se parlent. Il ne s'agit pas de venir accaparer des formations mises en place il y a de cela des années, donc il y a parfois des susceptibilités qu'il faut ménager. L'Institut a déjà des formations performantes et qui ont beaucoup de sens, et ensuite, il convient aux différents intervenants et acteurs dans ce domaine de la biodiversité de s'entendre sur les actions communes qu'ils souhaitent mener. En tout cas, moi, je n'imposerai rien à personne. Je le dis clairement. Les collègues, je les invite vraiment à mutualiser tout ce qui peut l'être, à travailler ensemble pour le bien de l'établissement et des pays, mais ensuite, il faut être prudent, tout de même. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces conventions ? Pas de questions, donc on fait un vote global, si vous le voulez bien, sur ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

4) Affaires financières :

a) Lettre de cadrage budgétaire

M. le Président : Nous en venons aux affaires financières et à la lettre de cadrage budgétaire. Madame la Directrice générale des services, est-ce que vous auriez un mot à dire, puisque vous avez coordonné tout de même les actions ?

Mme LOPEZ, DGS : En effet, c'est véritablement une coordination de toutes les directions. Chacun a rédigé sa partie. La lettre de cadrage budgétaire est un document obligatoire, je me permets de le rappeler, qui découle du DOB (débat d'orientation budgétaire) qui a été présenté lors d'un CA il y a quelque temps. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Oui, allez-y, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : J'ai lu attentivement cette lettre de cadrage assez longue, une seule question. Je voulais savoir si, cette lettre de cadrage, elle était conçue, rédigée, en fonction des recommandations du rapport de l'Académie de Guadeloupe, qui avait appelé de ses vœux une réelle trajectoire pluriannuelle et financière de masse salariale. Je voulais savoir s'il y avait véritablement ce sceau qui était appelé par l'Académie.

Mme LOPEZ, DGS : Une lettre de cadrage, il n'y a pas pluriannualité, comme vous pouvez l'entendre. On peut retrouver cela dans le DOB, mais la lettre de cadrage, en fait, sert à construire le BI de l'année n+1. Par ailleurs, nous sommes maintenant, effectivement, dans une pluriannualité. La preuve en est, nous avons aujourd'hui deux PPI : un PPI informatique et numérique et un PPI du patrimoine immobilier, et là, on tombe vers un PPI au niveau de la recherche et au niveau des relations internationales. Donc, on s'inscrit véritablement sur une trajectoire pluriannuelle. Par ailleurs, au niveau de la DRH, sous couvert de Madame la DRH, nous avons eu dernièrement, un recrutement qui nous permet véritablement, aujourd'hui, d'avoir une projection pluriannuelle sur la masse salariale. J'espère que cela répond à votre question.

M. le Président : Merci. D'autres questions ou remarques sur ce document ? On la passe au vote, cette lettre de cadrage budgétaire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Admission en non-valeur

M. le Président : Concernant les admissions en non-valeur, Madame l'agent comptable, c'est à vous.

Mme CYRILLE, agent comptable : Merci, Président. Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues, bonjour. Six points concernent l'agence comptable, ce sont les points 4-b, 4-c, 4-d, 4-e, 4-f et 4-g. Le premier point concerne les admissions en non-valeur. Malheureusement, toutes les tentatives de recouvrement des recettes restent toujours infructueuses, donc je propose au Conseil d'administration de m'autoriser à présenter les créances non totalement recouvrées pour un montant total de 16 154,25 €.

Selon les tableaux qui vous ont été transmis, il y a les critères suivants :

- le compte comptable 4111 qui concerne la vente de biens pour un montant de 2 400 €,
- le compte 4116, il y a une petite erreur, ce sont 3 456,10 € dans le calcul des sommes, cela concerne la vente de prestations de service de formation continue,
- le compte 4121, c'est le non-encaissement des droits universitaires à hauteur de 167 €,
- le compte 44174 est à titre de 2016, pour lequel nous avons fait la première relance en 2022, qui concerne les communes de Guadeloupe, pour un montant de 10 000 € ;
- et de la paie pour un trop-perçu, pour un montant de 131,15 €, c'est le compte comptable 46329.

La mise en non-valeur de ces titres permettra d'annuler les comptes de la classe quatre. À tout moment, on peut relancer la procédure de recouvrement. Voilà, Président, pour le premier point. Il me faut l'approbation du Conseil d'administration pour mettre en non-valeur les créances non totalement recouvrées à hauteur de 16 154,25 €.

M. le Président : Vous avez évoqué une erreur, Madame l'agent comptable. Il y a un tableau qui n'est pas correct ? Vous avez évoqué une erreur, je crois, d'un montant dans les comptes. C'est lequel ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Le 4116, oui, pardon. C'est sur la somme globale. Ce sont 3 456,10 € au lieu de 1 958 €, je crois.

M. le Président : D'accord. Donc, effectivement, ce sont 3 456,10 € ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Excusez-moi.

M. le Président : D'accord. Donc, je répète. Effectivement, la somme, c'était une erreur, juste, je pense, de tableau, et la somme n'était pas correcte pour le compte 4116. Donc, au lieu de 1 958 €, nous allons voter sur 3 456,10 €. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Sur l'ensemble de ces comptes, pour ces admissions en non-valeur, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Remboursement des dépenses effectuées par un personnel de l'UA

M. le Président : Bien, Madame l'agent comptable, on peut poursuivre.

Mme CYRILLE, agent comptable : Le deuxième point, c'est le remboursement des personnels de l'Université. À titre exceptionnel, nous avons dû accepter le paiement de dépenses par des collègues de l'établissement, pour un titre de transport, à hauteur de 854,10 € et aussi, l'achat d'un conteneur pour mettre des documents administratifs. Donc, il me faut une autorisation du Conseil d'administration pour autoriser à rembourser ces personnes qui ont payé sur leurs deniers personnels. Cela a été budgétaire, le problème, parce que c'est vrai qu'on a eu un collègue qui a dû payer un titre de transport à hauteur de 854 €, ce qu'on avait associé avec le prestataire qui était titulaire du marché.

M. le Président : Merci, Madame l'agent comptable. Avez-vous des questions sur ce point ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : C'est juste pour détendre un petit peu l'atmosphère. Qu'est devenue cette valise ? Est-ce qu'elle est devenue un bien répertorié et inventorié de l'Université des Antilles, qui pourrait être utilisé par d'autres agents, ou cette valise est-elle restée en possession de l'agent ?

Mme CYRILLE, agent comptable : C'est la valise de l'agent comptable, Monsieur HUNEL. C'est la valise qu'elle utilise pour apporter les documents administratifs lors de ses déplacements, ou de l'université à son domicile, pour un montant de 115 €.

M. le Président : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose qu'on passe au vote sur ce remboursement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) Régularisation de factures

M. le Président : Régularisation de factures, Madame l'agent comptable.

Mme CYRILLE, agent comptable : Nous avons un marché de maintenance des climatiseurs sur le Pôle Martinique est détenu par le prestataire Tunzini. J'ai eu à payer une facture pour maintenance effectuée par un autre prestataire. Donc, il me faut une décision du Conseil d'administration. Parallèlement, nous avons eu la location d'une vedette, et sa consommation de gasoil pour 15 jours. C'est une prestation globale qui fait plus de 8 000 €. Il y a eu absence de mise en concurrence, absence de contrat de prestation de service, donc, Monsieur le Président, il me faut une décision. Il faut que le Conseil d'administration régularise ces dépenses, et ensuite, une décision pour pouvoir payer ces dépenses.

M. le Président : Madame l'agent comptable, juste une question avant de céder la parole aux administrateurs. Autant pour la maintenance d'un climatiseur, on peut comprendre l'erreur, et puis le montant reste limité, mais sur la location d'une vedette sans convention, sans mise en concurrence, il s'agit d'une initiative d'un laboratoire de recherche, ou alors d'une composante ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Non, c'est le laboratoire de recherche.

M. le Président : Donc, c'est de la pédagogie, c'est de la recherche.

Mme CYRILLE, agent comptable : C'est de la recherche.

M. le Président : Là aussi, on est sur le Pôle Martinique, c'est cela ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Oui.

M. le Président : Donc, à l'UFR Jean Bernabé, j'imagine ?

Mme CYRILLE, agent comptable : C'est cela.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires sur ces... ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Moi, c'est la consommation de gasoil qui me pose problème, Président. On n'a pas de retours, l'utilisation...

M. le Président : Tout me pose problème, Madame l'agent comptable. Je pense qu'il faudra quand même faire un courrier aux personnes responsables de cela pour qu'elles soient plus vigilantes à l'avenir parce que, là, il y a quand même beaucoup de responsabilités qui peuvent être engagées par ce type de comportement.

Mme CYRILLE, agent comptable : C'est cela.

M. le Président : S'il n'y a pas de questions... Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Juste une petite intervention, c'est par rapport aux difficultés qu'a rencontrées le Professeur ROMANA pour amener les étudiants en reconstitution psychologique suite à l'événement qui s'est passé...

M. le Président : Juste un mot, Monsieur HUNEL. Je ne crois pas que ce soit le point.

M. HUNEL, MCF : Si.

M. le Président : Est-ce que cela a un lien avec cela ?

M. HUNEL, MCF : Exactement.

M. le Président : Très bien. Je vous laisse poursuivre. Pardonnez-moi.

M. HUNEL, MCF : C'est parce que, là, je vois une régularisation qui est faite par rapport à une dépense non prévue, non conventionnée, et je me demande si, justement, on ne pourrait pas mettre en place, à l'Université, en cas de force majeure, pour ne pas bloquer, justement... Est-ce qu'il y a des actions qui doivent être menées, pour vraiment, que ce soit cadré, puisque de toutes les façons, il y a le cas de force majeure qui appelle le Conseil d'administration à sa capacité à valider les choses ? Puisque là, je vois qu'on est amenés à valider une dépense qui a été faite sans qu'on ait fait de convention. Je sais que cela a beaucoup perturbé dans le cas présent. Est-ce que, justement, ce ne serait pas l'occasion de mettre en place la procédure pour le cas de force majeure où on n'est pas contraints d'avoir trois conventions, trois appels... ? Enfin, vraiment, que ce soit justifié par le cas de force majeure.

M. le Président : Monsieur HUNEL, même les cas de force majeure ne nous exemptent pas du respect de la loi. Pour le cas que vous citez, l'action en question a eu lieu, elle a été décalée de 24 heures. C'est une action qui a été prévue un lundi en fin d'après-midi pour le mercredi matin. Donc, vous imaginez bien que mobiliser l'administration et les prestataires... Rédiger à partir de rien des conventions, cinq conventions, très exactement, à partir de rien du tout, juste d'une volonté de faire quelque chose, en 24 heures, de faire signer tout le monde, avec les visas nécessaires, parce qu'il y a quand même des engagements juridiques et financiers de l'établissement, c'est compliqué. En plus, on a, *a minima*, l'obligation de mise en concurrence, même si on est dans l'urgence dans ce cas-là, puisque les montants ne sont pas des montants de marché public.

Le Conseil d'administration n'est pas au-dessus des lois, donc on ne peut pas, nous, délibérer de choses qui seraient irrégulières, mais je pense qu'on a été très bons, parce qu'on a réussi, en 36 heures, à rédiger cinq conventions, à respecter les textes et à permettre à ces étudiants, pour ce moment de rétablissement, on dira, d'avoir ces activités.

Donc, je ne pense pas qu'on ait fauté, qu'on ait été absents sur ce sujet, et je dois dire qu'on doit respecter la réglementation. C'est quelque chose qu'aucun tribunal ne nous pardonnera si on ne le fait pas. On doit toujours expliquer que c'est important, mais ils ne comprendront pas certaines choses, c'est évident, surtout pour des délais de ce type. Donc, oui, l'initiative proposée lundi en fin d'après-midi a bien eu lieu, elle a lieu en ce moment, après seulement 36 heures d'instruction par l'ensemble des services de l'Université et des prestataires extérieurs, aussi, qui devaient répondre, forcément.

Les cas de force majeure existent, ils sont déjà pris en compte, je crois, par la réglementation, donc il ne nous appartient pas de voter, je pense, dans ce domaine-là. Nous, on est attentifs, bien sûr, et on fait tout ce qu'on peut pour aider les collègues et les étudiants lorsqu'il y a des urgences, croyez-moi. Est-ce qu'il y a d'autres questions, puisqu'on n'a toujours pas voté, sur ces dépenses irrégulières ? Non ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, ces factures seront régularisées et les prestataires seront donc payés.

e) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ

M. le Président : Madame l'agent comptable, régularisation des services faits.

Mme CYRILLE, agent comptable : On s'améliore, Monsieur le Président, pour des factures pour lesquelles nous n'avons toujours pas d'engagement juridique et qu'il faut payer. On a du service fait, mais le montant

reste un point important. On a actuellement eu à recenser des factures de 2019 à 2023 sans EJ, donc sans bon de commande, ou bien, il y a eu des bons de commande, mais on les a annulés au dernier moment, maintenant, il faut les payer sur 2024, pour un montant de 67 244,23 €. Il faut vraiment qu'on l'arrête, cette pratique, Monsieur le Président, puisque... je suis dépassée par cette situation. Il faut arrêter.

M. le Président : J'ai cru comprendre que les montants diminuaient, Madame l'agent comptable, sur ces situations qui ne sont pas normales. Le travail de vos services et de l'administration, je pense, porte ses fruits. On espère descendre quasiment à zéro. On maintient nos efforts pour que ces irrégularités disparaissent très rapidement de notre établissement. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de questions, donc je sou mets cela au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

f) Sorties d'inventaire des véhicules du parc automobile

M. le Président : Nous avons maintenant des sorties d'inventaire de véhicules.

Mme CYRILLE, agent comptable : Effectivement. Vous avez été destinataires d'un tableau comprenant quatre véhicules du Pôle Guadeloupe qui doivent ressortir de l'inventaire de l'établissement. Les trois premiers doivent être enlevés et être détruits par les Domaines. Ils sont âgés de plus de neuf ans. Ils ont été totalement amortis, par contre, le dernier, la voiture de l'INSPE qui avait été cédée en 2019, fait toujours partie de l'inventaire. La délibération du Conseil d'administration me permettra de faire détruire ces trois premiers véhicules et aussi d'arrêter l'assurance, parce que pour la voiture qui avait été cédée en 2019, on a continué à payer son assurance. Pour les quatre véhicules, cette dépense, au niveau de l'assurance va être arrêtée, et les Domaines pourront donc détruire ces trois véhicules.

M. le Président : Merci, Madame l'agent comptable. Avez-vous des questions ? Oui, une question, Monsieur le Doyen.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Juste une question sur ce point précis : est-ce qu'il y a obligation d'aller sur la destruction de véhicules ? Vous pouvez envisager aussi, par exemple, pour des associations, des dons.

Mme CYRILLE : Oui.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : En fait, j'en parle parce qu'il y a habitants du quartier qui, par rapport à notre site de Fouillole, nous ont déjà aidés dans le passé, notamment lorsqu'on a connu des périodes avec des événements dramatiques. Voilà, j'ai une demande à titre personnel pour savoir que deviennent ces véhicules qui sont sur le parking, qui seront détruits.

Mme CYRILLE, agent comptable : Les trois véhicules qui ont été listés sur ce tableau, moi, je les ai présentés au niveau des Domaines. Aujourd'hui, ils vont être enlevés et détruits. On ne peut plus faire marche arrière. Maintenant, si, à l'avenir, il y a des dons, il faudrait qu'on puisse voir avec les Domaines, parce que ce sont les crédits d'établissement. Ce sont les ressources d'État qui ont permis d'acquérir ces véhicules, donc il faudrait qu'on voie avec les Domaines comment faire cet acte de don aux associations, mais à l'instant T, là, je parle, moi, d'enlèvement et de destruction. D'accord ?

M. le Président : Merci, Madame l'agent comptable. Avez-vous d'autres questions ? Donc, on va passer au vote sur la sortie d'inventaire de ces véhicules du parc automobile. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

g) Point sur les recettes (pour information)

M. le Président : Enfin, un point d'information sur nos recettes, Madame l'agent comptable. Il n'y aura pas de vote.

Mme CYRILLE, agent comptable : Oui, il n'y a pas de vote pour l'information. Au début, cela avait commencé par les admissions en non-valeur, et, là, je parle de créances qui étaient déjà perdues. Là, c'est un travail

d'équipe. Avec mes collaborateurs, nous avons pu récupérer, aussi grâce aux recouvrements forcés, la somme, aussi, a augmenté entre-temps. Nous avons eu beaucoup de mandatements d'office de Monsieur le Préfet, donc nous sommes passés à 1 708 195 € en moins de deux semaines, Président, entre le moment où nous vous avons donné le document et aujourd'hui, donc, 1 708 195,37 €, et dont 708 195,37 € récupérés depuis le précédent Conseil d'administration. Je ne suis pas contente pour les admissions en non-valeur, mais là, Président, c'est vraiment un bon travail. Nous arrivons à récupérer les recettes de l'établissement. Nous consolidons la trésorerie, et nous diminuons, surtout les provisions pour créances douteuses de l'établissement, donc les charges de l'établissement.

M. le Président : Merci, Madame l'agent comptable. Je voudrais remercier les personnels de l'agence comptable et l'agent comptable également, bien sûr, parce que lorsque j'ai pris mes fonctions, nous avons eu cette discussion où j'ai demandé à l'agence comptable de baisser significativement le volume des admissions en non-valeur parce que je trouvais que c'était, dans certains cas, inadmissible, toutes ces sommes qui étaient perdues, et puis, d'intensifier les actions de recouvrement afin qu'on puisse récupérer les montants dus. Ces actions vont dans le même sens, le fait de perdre moins d'argent et d'avoir plus de recettes, d'augmenter nos recettes, donc merci beaucoup à l'agence comptable pour cette partie qui est un succès. Merci.

5) Affaires ressources humaines :

a) 1ère campagne d'emplois du 2nd degré – publication et profil de poste

M. le Président : Nous en venons aux ressources humaines. Nous avons deux points, le premier concerne la campagne d'emplois du second degré. Cette campagne a été validée au Conseil académique et au CSA d'établissement après avoir été validée, bien sûr, au niveau des pôles universitaires de Martinique et de Guadeloupe. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions, donc je vous propose qu'on passe au vote globalement sur le tableau des postes qui vont être mis au recrutement, et bien sûr, les profils de poste qui accompagnent ce tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Télétravail ponctuel – bilan et prospective

M. le Président : Le deuxième point concerne le télétravail ponctuel. C'est une mesure que nous avons mise en place récemment, à l'année universitaire 2023-2024, et qui était à titre expérimental. Nous avons convenu de revenir vers les instances avec notre bilan, le bilan de l'opération, pour savoir s'il convenait de reconduire ce processus ou pas. Le bilan étant positif, on propose de le reconduire. On a soumis ce bilan aux membres du CSA d'établissement. On a discuté, on a amendé le projet, d'ailleurs, de reconduction, et maintenant, on le soumet aux élus du Conseil d'administration, aux administrateurs. Je vous laisse la parole si vous avez des questions sur ce point. Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : C'est sous la forme d'une suggestion. La suggestion est la suivante, s'il ne pouvait pas être envisageable, pour le prochain bilan qui nous sera proposé, d'intégrer un paramètre supplémentaire, par exemple, du nombre de demandes de télétravail qui ont été faites par les personnels, parce qu'on voit le nombre de télétravailleurs, effectivement, qui correspond à un gros quart des effectifs, avec, effectivement, des résultats très différents suivant les services, est-ce qu'il pourrait y avoir ce paramètre supplémentaire de demandes de télétravail ?

M. le Président : Nous en avons discuté en CSA la semaine dernière, cela fait partie des éléments qui peuvent en effet figurer sur un bilan précis. Il sera de toute façon enrichi, cela, je vous le garantis, donc les éléments déjà présents resteront et d'autres seront ajoutés jusqu'à obtenir un document avec le plus d'informations pertinentes possibles.

Je tiens juste à préciser, parce que le document a été modifié, et j'ai l'impression que là, on n'a pas forcément la modification principale qui concernait le nombre de jours de télétravail, qui n'est pas de 20,

mais de 30. Je ne sais pas si c'est fait, mais... parce que la formule précédente, c'étaient 20, c'est sûr, c'est écrit, c'est normal, mais la nouvelle formule en propose pour l'année, 30 jours, donc une augmentation de... Oui, c'est écrit à la dernière page, donc le bilan est bien de 20, mais je voulais vérifier que c'était... puisque c'est le point principal qui a été l'objet de discussions. Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques sur ce document ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstentions, pas de votes contre, merci beaucoup.

6) Affaires scientifiques :

a) Création d'une unité de recherche

M. le Président : Nous en passons aux affaires scientifiques. Le premier point concerne la création d'une unité de recherche. Cette proposition a été présentée et a obtenu un avis favorable en commission de recherche et en Conseil académique plénier. Maintenant, elle vous est soumise. Est-ce que vous avez des questions sur ce projet ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : J'ai bien écouté la réponse à ma question précédente par rapport au Master, mais il s'agit d'une création. Il me semble qu'en relisant les missions de l'Institut transversal de la biodiversité et de l'écologie, notamment l'article 2 qui stipule la mise en œuvre d'un projet de formation et d'un programme de recherche dans les domaines de la biodiversité et de l'écologie, d'où ma question sur la cohérence. Là, il s'agit d'une création. On a un institut qui est transversal. Pourquoi il n'y a pas de lien indiqué entre les deux ?

M. le Président : Un vote a eu lieu sur les engagements de l'UA vis-à-vis de ses territoires en 2023, donc avant la création de l'Institut. On avait pour projet de rééquilibrer, au niveau de l'Université, pour faire simple, l'écologie terrestre et l'écologie marine. Cette volonté pourrait passer par la création d'une unité de recherche dans le domaine de l'écologie terrestre, parce que vous n'êtes pas sans savoir que l'Université des Antilles a un certain nombre de travaux et d'actions au niveau de la biologie marine, qui sont très visibles, parce qu'il y a beaucoup de monde qui s'en occupe. En revanche, en écologie terrestre, on a moins de monde. Il y en a en Martinique, il y en a très peu en Guadeloupe, et donc, l'idée était de renforcer ce pan de la recherche au niveau de l'Université des Antilles, tel que cela a été validé par les instances, y compris le CA, en 2023. Maintenant, la première mission de l'Institut de biodiversité, mais je ne vais pas parler au nom du préfigurateur qui est présent ici, au-delà des formations, c'est aussi de pouvoir mettre en place une plateforme technologique avec des instruments de pointe, dont pourront bénéficier l'ensemble des laboratoires, sous des conditions qu'il faudra déterminer, et qui sera effectivement le seul point de l'Université doté de tels équipements, à des vues de recherche, certes, mais aussi d'expertise pour le territoire antillais et pour le territoire martiniquais, singulièrement.

Les approches ne sont pas tout à fait les mêmes, premièrement, et deuxièmement, au-delà de la cohérence qui est donnée par les différents votes de l'Université, concernant ce projet, il n'y a pas de hiérarchie entre les instituts ou les unités de recherche. Les unités de recherche sont des laboratoires de recherche, l'Institut est une composante, ce n'est pas tout à fait pareil. Donc, il faut respecter le périmètre de liberté de chacun. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non ? Écoutez, je vous propose qu'on passe au vote sur cette création d'unité de recherche. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstentions, pas de votes contre, merci.

b) Adhésion à la charte des sciences et recherche participative en France

M. le Président : Je l'ai dit déjà, on l'a dit à plusieurs reprises, nous avons été lauréats d'un projet ANR « Science avec et pour la société » porté par l'Université des Antilles. J'en profite à nouveau pour remercier le Vice-président à la réalisation scientifique, le Professeur ZAHIBO, mais aussi la Directrice de la recherche et de la valorisation, Madame BENGOUBOU, tous les collègues des deux académies de Martinique et de Guadeloupe, et puis, tous les collègues de nos pôles universitaires, qui ont participé à cette réponse à l'appel à projets. Nous avons reçu 700 000 € pour mettre en place un certain nombre d'actions, et il nous est

demandé, dans ce cadre-là, d'adhérer à une charte qui vous est présentée, qui est la charte des sciences et de la recherche participative en France.

L'adhésion à cette charte a reçu un avis favorable du Conseil académique plénier, il a été demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur cette question, sachant qu'il n'est pas possible de modifier la charte, puisqu'elle est nationale, donc on y adhère ou on n'y adhère pas. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Aucune question ? Donc, on passe au vote sur l'adhésion à cette charte de l'Université des Antilles. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

7) Affaires pédagogiques :

a) Listes des formations retenues à l'apprentissage – CFA

M. le Président : Nous en venons aux affaires pédagogiques. Vous savez aussi, nous avons entamé depuis quelque temps maintenant, une refonte de notre formation continue, de l'apprentissage, de l'alternance, et là, maintenant, vient le moment, suite aux différents votes qui ont eu lieu au Conseil d'administration, de mettre en place concrètement cette évolution. Il y a une liste de formations qui ont été retenues suite à des discussions entre la Direction centrale, les acteurs sur les pôles, et bien sûr, les doyens des composantes et les directeurs de composante. Un certain nombre de formations ont été retenues, une petite quantité d'entre elles, parce que c'est le démarrage d'un processus pour nous. Il faut s'assurer qu'on le maîtrise, et donc, avec des cohortes d'étudiants assez limitées, on est sûrs de pouvoir faire face aux différents imprévus. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point et sur la liste des formations qui vous a été transmise ? Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Contrats, conventions et conditions générales de ventes – CFA

M. le Président : Nous avons ensuite un contrat de formation professionnelle sur lequel il faut se prononcer. Est-ce que vous auriez des questions sur ce document ? Pas de questions, donc on le soumet au vote. Oui, Monsieur AUDEBERT, excusez-moi, allez-y.

M. AUDEBERT, BIATSS : Juste une simple question, ces conditions générales de vente, tout cela est issu, j'imagine, du logiciel FCA Manager, non ?

M. le Président : Cela a été conçu par la Direction de la formation continue et de l'alternance, donc je ne sais pas si Madame la Directrice peut préciser les choses à Monsieur AUDEBERT. Si vous le voulez, parce que, évidemment, si c'est issu de FCA Manager j'imagine que vous avez travaillé avec la Direction générale des services, la DAIJ etc...

Mme BERTO GAL, DFCA : Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous. C'est un document qui n'est pas issu de FCA Manager, mais qui concerne une obligation légale, en qualité de Direction de la formation continue, que nous devons produire pour nous assurer que l'ensemble des conditions permettant la vente de formations continues sont remplies.

M. le Président : Merci, Madame la Directrice. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Calendrier des congés des étudiants – IUT de la Guadeloupe

M. le Président : Maintenant, le calendrier des congés des étudiants concernant l'IUT de Guadeloupe, qui a été soumis aux différentes instances compétentes. Nous sommes donc la dernière. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions, donc je le sou mets à votre approbation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) Modifications des modalités d'organisation de la commission d'attribution du FSDIE

M. le Président : Nous en venons aux modifications des modalités d'organisation de la commission d'attribution du FSDIE. Avez-vous des questions ? Non ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, ces modifications sont adoptées.

e) Renouvellement DU – UFR SANTE

M. le Président : Nous en venons au renouvellement de DU de l'UFR SANTÉ. Avez-vous des questions ? Non ? Donc, sur l'ensemble des DU, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

f) Convention – formation en apprentissage – FDE

M. le Président : Nous avons ensuite une convention de formation en apprentissage qui concerne la Faculté de droit et d'économie de la Martinique. Auriez-vous des questions sur ce point ? Pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Oui, une question, Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Question avant le vote, si vous me le permettez. Cette convention, effectivement, suscite une petite réaction sur le plan des budgets, la façon dont les recettes se constituent, à nouveau, et comme souvent, je prends toujours un exemple qui m'inquiète toujours, par exemple, quand on regarde les annexes, on va voir que les recettes sont bâties sur un même modèle suivant le fait que ce sont des cours magistraux, des TP, je crois qu'il y avait des coefficients. Naturellement, je ne vois aucun coefficient sur la nature des enseignements. On a 330 heures qui équivalent à un montant qui est équivalent suivant le fait que ce sont des CM ou des TD ou des TP. Je ne suis pas un grand spécialiste, mais c'est une remarque de plus, à chaque fois. Cela attise ma curiosité, ce qui m'interroge effectivement sur les modèles économiques. Et je réitère effectivement ma demande d'avoir régulièrement des biens financiers sur cette formation, cette formation qui, j'imagine, va abonder la liste qu'on a votée tout à l'heure en matière d'apprentissage.

M. le Président : Ce n'est pas tout à fait la même dynamique, puisque, là, nous travaillons avec un CFA, qui est lié à la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique. Les formations dont on a parlé tout à l'heure sont prises en charge par nous-mêmes, donc ce sont nous qui jouons le rôle de CFA sur ces... et comme c'est une nouveauté pour nous, nous en avons choisi, après discussion, un nombre réduit pour cette première année. En revanche, là, c'est une formation qui a lieu depuis quelque temps, qui est une formation qui fonctionne plutôt bien, dont les étudiants sont très satisfaits, dont la Chambre de commerce est satisfaite, donc la Faculté de droit et d'économie est satisfaite, donc c'est une formation qui a vocation à perdurer. Pour ce qui est du modèle économique, il est construit en collaboration avec notre partenaire, c'est-à-dire la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je parle sous le contrôle, aussi, de Monsieur le Doyen de la Faculté de droit et d'économie qui est présent ici. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette convention ? Donc, nous allons la soumettre au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

g) Convention CPGE

M. le Président : Enfin, nous avons la convention avec les classes préparatoires aux grandes écoles. Est-ce que vous auriez une question sur cette convention ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

8) Affaires immobilières : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

M. le Président : Juste avant les questions diverses, nous avons un dernier point qui concerne les affaires immobilières, et plus précisément, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui a été bâti par la Direction du patrimoine immobilier, qui a obtenu un avis favorable de la Direction de l'immobilier de l'État, mais aussi du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Le travail de la DPI a été salué par ces différentes autorités qui ont examiné, qui ont évalué le travail. Compte tenu de l'importance de ce

schéma et des enjeux en cours, je vais demander à Monsieur le Directeur du patrimoine immobilier de nous présenter en quelques minutes ce document, et ensuite, je vous laisserai la parole, bien sûr, pour des questions ou des remarques. Monsieur le Directeur, Monsieur HARAL, si vous voulez bien ôter votre casquette d'administrateur et prendre celle de Directeur du patrimoine immobilier de l'Université, la parole est à vous, merci.

M. HARAL, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Vous me donnez effectivement l'occasion d'aborder un sujet très important, qui nous a occupés pendant plusieurs mois, voire une bonne année. Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues, chers invités, comme l'a dit le Président, je vais enlever ma casquette d'administrateur et prendre celle de Directeur du patrimoine immobilier. Je n'ai pas voulu improviser sur ce sujet, donc j'ai préparé un petit texte.

C'est un domaine particulier, donc le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, communément appelé par son acronyme SPSI, est d'abord un document prospectif établi sur une période de cinq ans qui, après avoir dressé l'état des lieux du parc immobilier occupé par l'UA, on peut voir les évolutions en fonction de sa stratégie et ses besoins, d'une part, et des axes prioritaires de la politique immobilière de l'État, d'autre part. En tant qu'administrateur, vous serez amené à vous prononcer sur ce SPSI, parce que, effectivement, il est demandé par la tutelle, par la DIE (Direction Immobilière de l'État) et surtout, par la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de valider ce SPSI.

Avant de poursuivre, je tiens à dire que l'élaboration de ce document a demandé une bonne année de travail acharné, et je voulais remercier l'ensemble des collaborateurs de la DPI qui ont participé à la rédaction de ce document, ainsi que les deux responsables administratifs de pôle, du Pôle Martinique et du Pôle Guadeloupe, pour la transmission des données liées au fonctionnement des campus. Je voulais aussi, Monsieur le Président, remercier Madame Sopheap Theng pour sa contribution dans la conception du document. Vous avez pu remarquer qu'il y a 87 pages.

On a réalisé ce document avec un logiciel classique de type Word, quasiment 160 pages, et d'ailleurs, la tutelle a salué la qualité du document, et donc je voudrais remercier Madame Sopheap Theng avec qui j'ai collaboré pendant plusieurs heures pour la mise en forme de ce document.

Ce projet de SPSI a été envoyé à la DIE et à la DGESIP le 21 décembre 2023, donc il y a environ dix mois. Il comporte une partie de diagnostic de l'état du bâti de l'Université, et ce diagnostic est extrait de la plateforme RTESR qui est l'application, qui gère toutes les données patrimoniales. Nous notons toutes les données liées à ce bâti, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement. En temps réel, le Ministère connaît l'état du patrimoine immobilier de l'UA et c'est valable aussi pour l'ensemble des universités françaises.

Et bien sûr, il y a une partie stratégique de développement qui est basée sur l'hypothèse, comme l'a rappelé le Président en préambule, sur une croissance des effectifs étudiants. Ce SPSI est fondamental, puisqu'il est exigé pour toutes les négociations avec la tutelle. Il est aussi exigé pour tous les appels à projets. Le Président a rappelé en préambule que l'Université a obtenu 4 800 000 € pour la rénovation énergétique de ses bâtiments, et si on n'avait pas transmis ce document, on n'aurait pas pu obtenir cette fameuse subvention de 4 800 000 €.

L'Université, donc, est gestionnaire de son parc. C'est un parc qui est très important, qui représente une soixantaine de bâtiments, 73 000m² de surface de plancher, essentiellement constitués de bâtiment recevant du public. Ces bâtiments sont propriétés de l'État à l'exception des INSPE et de l'IUT de Saint-Claude qui sont la propriété des collectivités territoriales.

L'état du parc est variable, mais il s'est globalement amélioré ces dernières années. Vous avez pu remarquer que beaucoup d'investissements ont été faits en termes de restructuration et de réhabilitation. Les opérations CPER passées et en cours ont permis et permettent de rénover ce patrimoine, et les autres

opérations immobilières en cours et celles envisagées sont fondées sur un diagnostic du parc, et un besoin de rénovation.

D'un point de vue strictement immobilier, l'établissement va s'orienter vers la réalisation des opérations inscrites au contrat de convergence dans une optique d'aménagement, de modernisation et de développement des campus de l'Université. Quand je dis : « Développement de campus », vous savez qu'en Martinique, il y a un pôle « Santé » qui est en cours de chantier, qui va être livré, d'après les prévisions de la CTM d'ici à un an à un an et demi, et en Guadeloupe, il y a le CUS (campus universitaire de Santé) qui sera implanté à proximité du nouveau CHU. Le programme définitif, ça y est, il est sorti. La Région est en train de préparer le mode d'évolution pour ce projet. Ils vont réaliser ce projet en MGP (marché global de performance) pour aller plus vite, plutôt que de passer par une procédure classique avec concours d'architectes. Là, ils vont désigner un consortium qui va réunir les entreprises du concepteur et aussi, une entreprise qui va assurer la maintenance pendant un certain nombre d'années.

Il y a aussi toutes les opérations qui sont prévues dans notre plan pluriannuel d'investissement. Ce sont des opérations en dehors du CPER. Nous avons ces deux opérations et l'établissement a l'obligation donc d'assurer les droits et obligations du propriétaire. Nous avons un PPI qui prévoit un certain nombre d'interventions sur l'ensemble de notre bâti.

Et enfin, il y a aussi l'adaptation du patrimoine à la transition énergétique dont je vous parlais tout à l'heure, et là, on a un défi, un challenge, c'est qu'on est soumis à un décret qui s'appelle le décret tertiaire qui veut qu'avant fin 2030, l'établissement réduise de 40 % sa consommation d'énergie. Et là, c'est plutôt une bonne nouvelle, puisqu'avec les projections qu'on a faites, dans les deux ans qui viennent, on va pouvoir réduire notre consommation de 56 %. Déjà, avec ce qui a été fait, avec différents plans de relance, que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, actuellement, on a cinq installations qui sont, soit en service, soit qui vont terminer un service d'ici à la fin de l'année. Il y en a trois en Guadeloupe, deux en Martinique, et rien qu'avec cela, déjà, on approche les 30 % d'économie. On aura les chiffres en milieu d'année prochaine. C'était mon intervention, Monsieur le Président, sur les résultats concrets des investissements qui ont été réalisés par le passé en matière d'économie d'énergie.

Comme l'a dit le Président, effectivement, par courrier en date du 10 septembre 2024, le SPSI a reçu l'avis favorable de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, et la Direction Immobilière de l'État, par courrier en date du 8 août 2024, a approuvé notre SPSI.

Et pour finir, notre SPSI repose sur quatre objectifs majeurs :

- agir en faveur d'un patrimoine attractif, moderne, rationnel et maintenu,
- rendre le patrimoine conforme en matière d'environnement, on en a parlé, mais aussi d'accessibilité aux handicapés, de santé et de sécurité,
- optimiser les coûts de fonctionnement. Là, on va pouvoir réduire la facture de fonctionnement, notamment sur le volet énergétique. Je rappelle tout de même qu'on paie 1 000 000 € de facture énergétique, à peu près 450 000 € en Martinique, et la différence, les 550 000 € en Guadeloupe, et on devrait pouvoir réduire la facture au moins de 50 % dans les deux ans qui viennent. Ce sera une bouffée d'oxygène pour les deux pôles,
- et enfin, poursuivre la professionnalisation de la fonction immobilière, puisque les services de l'État ne nous accompagnent plus dans certains domaines, notamment la conduite d'opération. La DEAL n'assure plus cette fonction. Toute cette fonction est revenue au Patrimoine immobilier,
- et concernant la maîtrise d'ouvrage, l'État n'assure plus la maîtrise d'ouvrage, donc soit par la collectivité, soit par l'établissement. Là encore, c'est une charge de travail qui devient de plus en plus lourde.

Monsieur le Président, j'en ai terminé. Je pense que j'ai respecté les cinq minutes.

M. le Président : Je ne sais pas, je n'ai pas chronométré, en tout cas, merci pour ces éléments, et encore félicitations à la Direction du patrimoine, à vous et à vos équipes, pour ce travail qui a été remarqué et qui est, je crois, remarquable. Est-ce que vous auriez des questions sur ce SPSI, ou des remarques ? Oui, Allez-y, Monsieur VLASTELIC.

M. VLASTELIC, personnalité extérieure : Bonjour à tous, Ivan VLASTELIC de l'Observatoire Volcanologique et Sismologique. Juste une question sur le tableau de classements de vulnérabilité présumée des bâtiments, ces classements mentionnent, sur le même site, des bâtiments très vulnérables, des bâtiments vulnérables et des bâtiments peu vulnérables. J'imagine que dépendant de l'âge du bâtiment...

M. HARAL, BIATSS : Oui, en fait, il y a environ une douzaine d'années, il y avait une mission qui avait été commanditée par la DEAL, et un prestataire a été missionné pour faire un rapport sur la vulnérabilité des bâtiments. Les bâtiments les plus récents sont effectivement aux normes PS 92, il y a eu des remarques, et donc, il y a un classement qui a été fait sur la vulnérabilité des bâtiments.

M. VLASTELIC, personnalité extérieure : Parce que je vois, par exemple, ici, le bâtiment dans lequel nous sommes, nous sommes en vulnérabilité forte, alors que le bâtiment, par exemple, « Biologie marine » est en très faible vulnérabilité.

M. HARAL, BIATSS : Ce qui a été fait, ce n'est pas une étude approfondie. Je ne suis pas d'accord sur le résultat du bâtiment « Administration », puisque c'est, pour l'instant, un bâtiment récent, mais comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, c'est que beaucoup de bureau d'études se protègent, et quand ils s'aperçoivent qu'il y a des défauts de conception, ils ont tendance à placer les bâtiments en vulnérabilité forte ou moyenne.

M. VLASTELIC, personnalité extérieure : Merci.

M. le Président : Merci. Je précise juste que, et cela, le Directeur de site en a parlé il y a plusieurs semaines, qu'en début d'année prochaine, et j'en informe aussi le Directeur des affaires financières, nous allons lancer des audits sur un certain nombre de bâtis et de bâtiments de l'Université en Martinique comme en Guadeloupe, pour s'assurer du niveau de sécurité qu'ils présentent, et nous prendrons alors des décisions en conséquence. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Monsieur le Doyen MAURIN.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Merci de me permettre d'intervenir sur cette question qui recouvre nos enjeux de développement de nos sites. J'aimerais réagir sur un passage de la lettre qui a été adressée à l'Université sur l'examen de ce SPSI, et notamment, sur l'analyse du projet. En fait, on note qu'il y a des recommandations qui sont faites, et notamment, sur la nécessité d'optimiser l'occupation de nos surfaces, de notre parc, afin de répondre à nos besoins futurs en matière de surface, et notamment, pour les lieux de vie étudiante, ce qui nous permet de venir sur une question qui concerne le site SJE où on a besoin... Nous crions aujourd'hui pour permettre à nos étudiants d'avoir un service de restauration, de cafétéria. On a eu un projet dans le passé, qui date des années 2007. Ce projet n'a pas abouti. Ce projet est piloté par le Crous, mais je repose la question pour savoir quelles sont les perspectives sur ce sujet vraiment important de l'accompagnement de nos étudiants sur la restauration et pour avoir une réponse de proximité sur le site SJE.

M. le Président : En tout cas, en ce qui concerne, Monsieur le Doyen, la restauration, comme vous l'avez dit vous-même, c'est de la responsabilité du Crous qui, me semble-t-il, mais là, je parle avec précaution, prudence, aurait, à l'époque, reçu des financements pour un local au niveau de la Faculté que vous dirigez. Le local, nous ne l'avons pas vu, en revanche, il y a une sorte de baraque, je ne sais pas comment on pourrait qualifier cet objet, qui ne nous rend pas très fiers sur le campus, donc nous ne manquerons pas de poser la question qui a déjà été posée à la Direction générale du Crous quant à l'érection d'un local décent de restauration pour les étudiants qui sont dans cette zone du campus, et donc, principalement, à l'UFR SJE.

Mme LOPEZ, DGS : Pour répondre à votre question, de manière tripartite, nous avons effectué un gros travail avec les deux pôles Martinique et Guadeloupe, ainsi que l'administration générale (la DAI) pour faire une convention « Crous établissement », qu'on n'avait pas, jusqu'à présent, au sein de l'Université, qui recouvre plus de champs possibles en ce qui concerne les liens avec le Crous et l'UA. Cela va de l'assistante sociale, cela va à la récupération des fluides, puisque ce n'est toujours pas le cas jusqu'à présent, et cela va jusqu'à la présence également des locaux, la manière d'entretenir les locaux. C'est véritablement une convention qui englobe l'ensemble des points. Il y aura cet échange, et on est quasiment à la fin, là, et elle devrait être transmise demain au DG du Crous, et la semaine prochaine, on aura une réunion avec lui, et on étudiera tous ces points ensemble.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Vous me permettez juste d'apporter une petite précision ? J'ai retrouvé un document qui présentait justement le projet de cafétéria, qui avait été validé par le Crous à l'époque.

M. le Président : Nous en sommes preneurs, Monsieur le Doyen. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce point, sur le SPSI de l'établissement ? Oui, Monsieur le Directeur de l'INSPE de Guadeloupe.

M. DELCROIX, directeur INSPE Guadeloupe : Je vous remercie pour ce document. J'apprends, effectivement, à travers ce document, que le site que nous occupons actuellement serait abandonné. C'est vrai que c'est quelque chose à étudier de façon extrêmement précise et approfondie, puisque relocaliser les activités de l'INSPE sur le campus de Fouillole va exiger, effectivement, une étude très fine, puisque cela apporte environ 400 à 450 personnes qui devraient le fréquenter en plus le site qui est déjà contraint.

M. le Président : Monsieur le Directeur, si je puis vous rassurer, pour l'instant, nous n'avons pas de calendrier de rapatriement. Nous n'avons pas non plus d'information sur la réforme des INSPE : est-ce qu'elle sera reconduite, accélérée ou arrêtée ? On n'en sait rien. Donc, pour l'instant, on a des scénarii parce qu'on ne sait pas, on aura un audit sur les bâtiments les plus problématiques, et des bâtiments de l'INSPE de Guadeloupe qui avaient été, je crois, pensés dans les années 1950 et érigés dans les années 1960, ne répondent pas à beaucoup de normes actuelles. Il faut qu'on ait un bilan clair de la situation pour savoir quoi faire, la sécurité des personnes étant la première des préoccupations dans ce cas-là. Nous n'avons pas de calendrier, nous sommes dans l'incertitude pour le moment, mais nous en saurons plus, déjà, avec cet audit l'année prochaine, et ensuite, nous verrons, en fonction des politiques publiques qui seront décidées, aussi, ce qu'on peut faire ou ce qu'on ne peut pas faire.

M. DELCROIX, directeur INSPE Guadeloupe : Si je peux juste me permettre une remarque d'ordre humoristique, l'année d'érection de ces bâtiments était une très bonne année puisque c'est l'année de ma naissance.

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur.

Mme LOPEZ, DGS : Je tiens juste à préciser une dernière petite chose avant de clôturer ce point. Je tiens à préciser que le SPSI a été fait en interne, alors que beaucoup d'universités choisissent de faire appel à un prestataire pour le faire. Là, il a été fait en interne avec des équipes citées par le Directeur de la DPI et, en plus, il a été fait en l'absence d'un SPSI à jour. Donc, il n'a même pas pu repartir du dernier SPSI qui datait d'il y a quelques années. Donc, c'est véritablement un travail colossal. Bravo !

M. HARAL, BIATSS : Excusez-moi. Je remercie Mme la DGS pour cette précision. Effectivement, la plupart des universités passent par un prestataire extérieure pour établir un SPSI, et s'il fallait faire par un prestataire il aurait fallu compter entre 88 000 € et 90 000 €. Pour donner un exemple, [inaudible 01:27:30], il y a une petite université, le patrimoine, c'est trois fois moins que l'UA, elle a payé 60 000 €, et sans la partie du diagnostic. Le SPSI de l'Université de Bordeaux, qui est une grosse université, a coûté 300 000 €. C'est vrai que c'est un travail de rédaction, d'actions, d'analyse, de rencontres avec différents services. C'est un travail effectivement acharné.

M. le Président : Une dernière intervention, Monsieur le Doyen MAURIN.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Je voulais juste souligner, pour moi, Monsieur HARAL, que c'est un excellent rendu qui a été proposé aux membres du Conseil. J'aimerais juste aller sur une question qui me préoccupe aussi au plus haut niveau, à mes yeux, puisque nous sommes directement concernés : est-ce qu'en matière de circulation sur le site, sur le campus, ont été bien analysés, puisque vous savez très bien qu'aux heures de pointe, aujourd'hui, nous sommes parfois en situation de danger ? S'il devait se produire un événement et qu'il faudrait sortir immédiatement sur le site, d'autant parce que nous avons l'arrivée des services de la Direction de la mer, et on sait très bien que lorsqu'il y aura la mise en service du bâtiment récent qui a été construit, est-ce que cet aspect circulation sur le campus a été bien examiné ?

M. HARAL, BIATSS : Oui, Monsieur le Doyen, vous faites bien de soulever, effectivement, ce problème qui est récurrent, d'autant plus qu'effectivement, le site de Fouillole va s'intensifier avec, bientôt, la livraison de bâtiments qui regroupent la gendarmerie maritime, les Douanes maritimes et la Direction de la mer. Le projet qui a été initié il y a une douzaine d'années, c'était pour la sortie au niveau du Crous. Ce dossier-là, effectivement, je pense qu'il va falloir le réactiver avec la densification de toute la partie « mer » sur le site de Fouillole. Au niveau de l'Université, effectivement, on a mené un projet qui est arrivé quasiment en phase « projet définitif » avant appel d'offres pour les travaux. Malheureusement, à l'époque, on n'avait pas obtenu de subvention. Je rappelle, que le projet a été présenté au conseil d'administration du CROUS. J'avais présenté au Conseil d'administration du Crous le projet qui avait été voté à l'unanimité. Simplement, on n'a pas obtenu de subvention pour pouvoir faire cette sortie de secours. Il va falloir réactiver ce dossier avec le Directeur du Crous pour avoir l'autorisation du Crous de passer sur leur territoire, et effectivement, rejoindre la route de la marina, et cela permettrait au campus d'avoir une sortie, puisqu'aujourd'hui, on a une entrée et une sortie, et avoir plus de 6 000 usagers et personnels sur un même campus avec une seule sortie de secours, c'est problématique. Je dirais, d'ensemble où il faut consulter le port autonome qui gère la marina, puisque nous allons empiéter sur la marina, il y a également le Crous et l'université qui sont concernés. C'est un travail d'ensemble qu'il faudra mener. En tout cas, le projet est fait, il est simplement à mettre à jour, puisqu'il est un peu dur, et entre-temps, il y a eu un petit bâtiment de maintenance qui a été installé sur l'axe de la voie de sortie. Tout cela sera négocié avec le Pôle et avec le Crous.

M. le Président : Très bien. Merci, Monsieur le Directeur. Je vous propose qu'on passe au vote sur ce SPSI. Qui ne prend pas part au vote ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Ayant contribué au document, je ne prends pas part au vote.

M. le Président : Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

9) Questions diverses

M. le Président : Nous avons une question diverse de Monsieur AUDEBERT concernant la Cour des comptes, je suppose, un état des lieux de la situation. Je n'ai pas l'information sur la finalisation et donc, la transmission du rapport de la Cour des comptes concernant l'Université des Antilles. Nous avons toujours des échanges avec la Cour, qui prend le soin de rappeler à chacun de ces échanges qu'ils sont confidentiels et que divulguer des informations à ce moment de cette étape relève d'une infraction pénale. Donc, vous comprendrez bien que je ne serai pas plus disert sur le sujet, en tout cas, nous avons encore des échanges écrits avec la Cour concernant le contrôle qui nous a concernés.

Cela termine ce Conseil d'administration. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux. Nous sommes un peu mieux à l'aise dans la salle en Martinique qui est plus grande, mais merci d'être là. Je voudrais remercier particulièrement les directrices et les directeurs de composante qui sont présents, pour le travail qu'ils effectuent au quotidien, parce qu'il y a vraiment beaucoup de sujets, les conditions ne sont pas toujours simples, et ils font un travail remarquable, aussi bien sur le Pôle Martinique que sur le Pôle Guadeloupe. Donc, merci de votre présence, et merci pour le travail accompli. Merci beaucoup à tous. Je vous souhaite une bonne fin de matinée.

Fin de séance à 10 h 35